

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Coupe du monde 2022 : le Sénégal à nouveau en locomotive africaine

James Angelo LOUNDOU
Libreville/Gabon

COMME pour le compte de la deuxième journée de la phase des poules, les Lions de la Teranga ont montré la voie aux quatre autres représentants du continent africain à la 22e Coupe du monde. Mieux, au terme de la troisième et ultime levée du premier tour, le Sénégal a validé sa présence en 8es de finale du rendez-vous mondial organisé par le Qatar. L'Equateur qui se dressait en redoutable écueil n'a pas résisté aux assauts du puissant bloc sénégalais. Sans leur leader technique Sadio Mané, c'est Ismaila Sarr qui a repris le flambeau pour maintenir la puissance de feu de la ligne offensive des fauves ouest-africains. L'attaquant de Watford a montré la voie en obtenant puis transformant un pénalty en fin de première période. Mais c'est surtout le défenseur central et capitaine Kalidou Koulibaly qui a enfilé le costume du héros en inscrivant le but de la victoire (2-1) envoyant le Sénégal en 8e de finale. Avec deux qualifications au second tour pour trois phases finales, le Sénégal fait aussi bien que le Ghana (2006 et 2010). Il fait oublier l'amertume d'une élimination en 2018 en Russie pour un plus grand nombre de cartons jaunes (6) contre

le Japon (4), avec lequel il partageait un nombre de points (4), de buts marqués comme encaissés (4) et une différence de but (0) identiques. Il reste encore plus beau pour le champion d'Afrique 2021: éliminer l'Angleterre et égaler la performance des Blacks Stars (quart de finalistes en 2010) et des Lions indomptables (1990). Mais surtout faire aussi bien, vingt ans plus tard, que leur sélectionneur Aliou

Cissé et ses équipiers El Hadji Diouf, Khalilou Fadiga ou Tony Silva, tous présents au Qatar pour accompagner les Lions de la Teranga.

Une issue quasi impossible pour la Tunisie qui affronte la France cet après-midi. Même si, les Bleus étant déjà qualifiés et assurés de la première place du groupe C, le sélectionneur Didier Deschamps devrait faire tourner à certains postes.



En bon capitaine, c'est Kalidou Koulibaly qui a envoyé le Sénégal en 8es de finale

MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME DIRECTION GENERALE DES PECHE ET DE L'AQUACULTURE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

| | | |
|-----------------------|---|---|
| Date de lancement | : | 30 novembre 2022 |
| Appel d'offres | : | N° 024/MPER/DGPA/REHABILITATION/2022 |
| Nom du projet | : | TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE REMISE EN L'ETAT DE LA SIFRIGAB |
| Source de financement | : | Budget de l'état, exercice 2022. |

1. OBJET

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et de remise en l'état du site de la Société Frigorifique du Gabon (SIFRIGAB), le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime, lance un appel d'offres pour lesdits travaux.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERE DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 francs CFA. Ce montant est de 100 000 francs CFA pour les PME bénéficiant d'un agrément PME, conformément à l'arrêté n°032/21/MER/MBCP du 21 juillet 2021 fixant le barème des frais pour la passation des marchés publics.

Le paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse

De La DIRECTION GENERALE DES PECHE ET DE L'AQUACULTURE
Boulevard Triomphale Omar Bongo immeuble des Eaux et Forêts
Service courrier 5ème étage BP 9498
Tél. :011 74 89 92

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOTS DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 21 décembre 2022 à 10 h et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre hors taxes conformément aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant aux plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 21 décembre 2022, à partir de 11 heures, dans la salle de réunion au 5ème étage de la DGPA du bâtiment du Ministère des Eaux et Forêts.

Le Directeur Général Adjoint des
Pêches et de l'Aquaculture

Alda Prudence MALEMBA épouse
MAYAKA

Le Directeur Général des Marchés
Publics

Eugène Pénaton MINTSA OYAME

Anniversaire



Au meilleur couple du monde !
Joyeux anniversaire H. et Marlène